

8035484
C.E.R.A.

S.A.R.L. au capital de 100.000 €uros
Siège social : 120, rue de Javel
75015 – PARIS

RCS PARIS B 353 091 879

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIRE
LE 19 FEVRIER 2007

Le dix neuf février deux mil sept à dix-sept heures,

les associés de la Compagnie Européenne de Révision et d'Audit "C.E.R.A.", société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est 120, rue de Javel 75015 – PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS PARIS B 353 091 879, se sont réunis audit siège sur la convention qui leur a été adressée individuellement par lettre simple conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel BUCHOUX, co-gérant.

Le président constate que sont présents :

- Monsieur Pascal BROUTTIER, propriétaire de 834 parts,
- Monsieur Philippe SALLÉ de CHOU, propriétaire de 834 parts,
- Monsieur Daniel BUCHOUX, propriétaire de 833 parts.

**Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris**

I M R

03 OCT. 2007

N° DE DÉPOT

87326

soit la totalité du capital social.

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les doubles des lettres de convocation,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

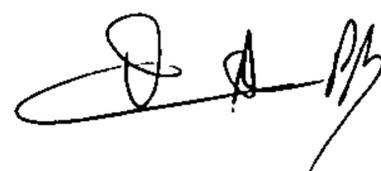
Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance,
- nomination des commissaires aux comptes
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, lecture est donnée du rapport de la gérance.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour:



./.

PREMIERE RESOLUTION

Conformément à l'article 19 des statuts, l'assemblée générale des associés décide de nommer pour six exercices :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- Monsieur Adrien CAURIER, domicilié 99, avenue Pierre Grenier 92100 – BOULOGNE

En qualité de commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur Jacques NODIER, domicilié 115, avenue de la République 78500 SARTROUVILLE

Leur mandat respectif expirera à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Le commissaire aux comptes titulaire présentera un rapport sur les comptes clos les 30 septembre 2003, 30 septembre 2004, 30 septembre 2005 et 30 septembre 2006 afin de confirmer toutes les délibérations prises dans le cadre des assemblées générales tenues depuis le 1^{er} janvier 2004 pour lesquelles l'action en nullité n'est pas prescrite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

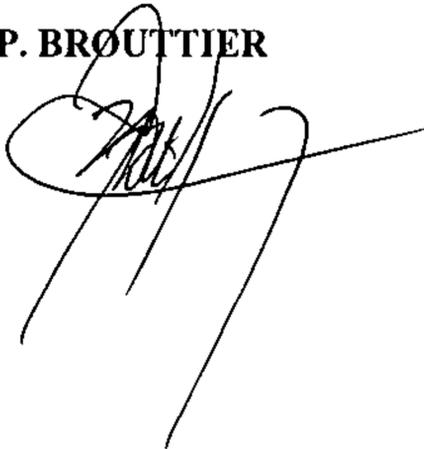
L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, l'intéressé n'ayant pas pris part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures et trente minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

P. BROUETIER



Ph. SALLÉ DE CHOU



D. BUCHOUX

